



CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2025 A 20 H 30
PROCES-VERBAL

Le onze juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents et ayant donné une procuration : BISMES Guillaume a donné procuration à Kévin DELON, CROUZET Mathieu a donné procuration à Stéphane DOLO, MOLES Géraldine a donné procuration à Jean-Christophe VIALARET, PAGES-GRATADOUR Sylvie a donné procuration à Sébastien NODARI, ROUSSEAU Paméla a donné procuration à Charles LONJOU.

Marion BASTIT et Jean-Christophe VIALARET sont désignés secrétaires de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1 – Modifications des effectifs

2 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2024-2025 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire

3 – Projet installation équipements destinés au stockage d'énergie électrique : consultation pour avis motivé

4 – Projet d'accompagnement par l'Adefpat : installation station trufficole à Lalbenque

5 – Examen de demande de subvention

6 – Site de Cournesse : Agropastoralisme bilan et renouvellement convention

7 – Cession terrain zone lissage : création voie d'accès – prix forfaitaire (ajout)

8 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite revenir sur la séance du 6 juin 2025 lors de la proposition d'approbation des comptes rendus (procès-verbaux) du 7/03 et du 4/04.

Le compte rendu du 4/04 n'a pas été approuvé, plusieurs observations ont été faites.

Depuis, nous avons vérifié la réglementation en vigueur sur la rédaction des documents et les modalités à respecter.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte-rendu des séances du conseil municipal a été supprimé, au profit d'un simple affichage de la liste des délibérations qui ont été examinées (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021).

Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

"Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe."

En revanche, en application de l'article L.2121-15 du CGCT, le procès-verbal des séances existe toujours. Le document effectué depuis toujours à Lalbenque est un procès-verbal, il n'y a que le titre qui change.

Son contenu et ses modalités de publicité sont fixés précisément :

"Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité."

La "teneur des discussions" doit donc apparaître dans le PV. Il peut s'agir d'une reprise mot pour mot des échanges, mais aussi d'un simple résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour.

Il est également précisé que le secrétaire de séance est responsable juridiquement de la rédaction du procès-verbal et le maire devient responsable à son tour au moment de la signature de celui-ci après approbation.

Madame le maire pense qu'il serait opportun de prévoir deux secrétaires de séance afin de confronter les notes.

L'assemblée valide à la majorité la désignation de 2 secrétaires de séance.

Philippe Sudres tient à souligner le travail effectué par la secrétaire générale, Sandrine Giles pour la reprise fidèle des discussions et l'aide apportée au secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 4/04/2025 a été repris en rajoutant les éléments concernant les observations émises le 6/06/2025.

A partir de la séance de la rentrée de septembre, dans les 8 jours, seule la liste des délibérations sera affichée et mise en ligne et pour la prochaine séance, un procès-verbal sera rédigé par les secrétaires de séance avec un simple résumé des opinions exprimées sur chaque point.

Le compte rendu du 4 avril 2025 a été approuvé avec 9 votes POUR : Liliane LUGOL, Sébastien NODARI, Serge CHARONNAT, Magali COQUOIN, Kévin DELON, Charles LONJOU, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Marie-Joëlle ROCHE, Philippe SUDRES avec 10 abstentions celles de Marion BASTIT (absente lors de la séance), Jacques MARZIN (absent lors de la séance), Pamela ROUSSEAU, Jean-Christophe VIALARET, Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET, Marie DELPECH, Myriam LEZOURET-CONQUET et Guillaume BISMES, Géraldine MOLES et Mathieu CROUZET et Guillaume BISMES.

Le compte rendu du 6 juin 2025 est approuvé à l'unanimité avec deux abstentions celle de Serge CHARONNAT et Marion BASTIT car absents ce jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LAPOUS de la société ARTELIA vient faire une intervention sur l'étude en cours sur les eaux pluviales.

- 1- Ressources et patrimoine pluvial
- 2- Bilan/constat
- 3- Actions et outils

Philosophie de l'étude et objectifs : améliorer la connaissance avec pour but de mieux gérer et améliorer les aménagements futurs.

Kévin DELON rappelle l'importance de cette étude, qui nous avait été conseillée et qui a été commandée dans le cadre de Vision Lalbenque 2035.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2024-12 : Article 1 : A partir du 29/06, il convient de compléter en créant des tarifs pour l'ouverture du dimanche matin, les tarifs sont fixés comme suit :

TARIFS BAIGNADE			
Détail	Enfants (gratuit moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)	Tarif social adultes (demandeurs d'emploi-étudiants-sénior plus de 70 ans)
Tarif matin	1.50 €	2.50 €	2.00 €

2024-13 : Article 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet	Section	Dépenses	Opération
Matériels et outillage de défense incendie	Investissement	12 000 €	256
Acquisitions foncières	Investissement	-12 000 €	197

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Monsieur Jacques MARZIN fait un point sur l'actualité de la communauté de communes.

Il conseille d'aller visiter le nouveau bâtiment inauguré aux phosphatières du Cloup d'Aural.

Madame le maire sollicite l'assemblée pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour à savoir la cession d'un terrain à Lissaure. Les élus acceptent à l'unanimité de rajouter ce point. Il sera traité en point 7.

ORDRE DU JOUR

1 – Modifications des effectifs

Madame le maire informe l'assemblée des modifications des effectifs nécessaires notamment à la prochaine rentrée scolaire.

Service restaurant scolaire :

- Un contrat PEC d'adjoint technique à 26 h/semaine est arrivé à terme le 4/07/2025.
- Il convient de créer un poste d'adjoint technique à 26h/semaine à compter du 1/09/2025 en accroissement temporaire d'activité.

Service ALAE :

- Augmentation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 25 h 15 à 26 h 30 à compter du 01/09/2025.
- Création poste d'adjoint d'animation en accroissement temporaire d'activité à 9h/semaine annualisé pour 11.25 h/semaine de classe.

- Création poste d'adjoint d'animation en accroissement temporaire d'activité à 11 h/semaine annualisée pour 14h/semaine de classe.

Sébastien NODARI souhaite préciser que le service d'encadrement des enfants aux écoles représente un équivalent temps plein de 12, c'est un service conséquent.

Il rappelle les effectifs des enfants scolarisés aux écoles publiques de Lalbenque de ces 5 dernières années et la prévision pour 2025-2026.

2020-2021 : effectif maternelle : 85 – effectif élémentaire : 166 soit 251 enfants.

2021-2022 : effectif maternelle : 80 – effectif élémentaire : 181 soit 261 enfants

2022-2023 : effectif maternelle : 76 – effectif élémentaire : 151 soit 227 enfants

2023-2024 : effectif maternelle : 79 – effectif élémentaire : 160 soit 239 enfants

2024-2025 : effectif maternelle : 76 – effectif élémentaire : 142 soit 218 enfants

Prévision 2025-2026 : effectif maternelle : 85 – effectif élémentaire : 128 soit 213 enfants.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la modification des effectifs proposés ci-dessus.

2 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2024-2025 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, à la fin de l'année scolaire, il convient de dresser le bilan des services :

-RESTAURANT SCOLAIRE

-ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

-ALAE

Sébastien donne lecture des éléments :

RESTAURANT SCOLAIRE :

Coût de revient du service 399 655.04 €, soit un prix de revient du repas à 5.92 €

En 2023-2024 : coût du service de 389 812.27, prix de revient à 5.48 €,

67 500 repas vendus dans l'année contre 71 666 repas vendus en 2023-2024, soit une baisse de 8%.

Les recettes du service s'élèvent à 337 640.61 €, soit un reste à charge de 62 014.43 €.

Il est à noter que le dispositif de tarification à 1 € avec l'avenant EGALIM a été reconduit jusqu'en septembre 2028 et il passe à 4 € pour un repas vendu à 1 €.

Le nombre de repas à 1 € représente actuellement 30 % des repas vendus (7684 repas) pour les repas consommés sur place (25 521 repas).

Madame le maire demande à Myriam LEZOURET-CONQUET de donner plus de détails.

La situation est assez stable au niveau de l'approvisionnement des produits locaux et bios, stabilité de l'ordre de 40% des achats.

C'est une forme de prouesse permanente de la part de l'équipe, au quotidien, de fournir autant de repas de qualité, et Myriam LEZOURET-CONQUET remercie donc toute l'équipe du restaurant scolaire de Lalbenque.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Maternelle :

Coût du service : 133 623.42 €, effectifs 2024-2025 : 79, soit un coût de l'élève de 1691.44 €

Or en juillet 2024, le coût de l'élève avait été fixé à 1812 €.

34.18 % de l'effectif participe aux frais de fonctionnement, soit une recette de 50 374 €.

Le reste à charge pour la collectivité de ce service est de 75 461.66 €.

Le prévisionnel pour 2025-2026 est de 85 enfants et coût prévisionnel par élève de 1603.48 €.

Donc il conviendra de revoir le coût/élève pour 2025-2026.

Elémentaire :

Coût du service : 103 474.58 €, effectifs 2024-2025 : 141, soit un coût de l'élève de 733.86 €

Or en juillet 2024, le coût de l'élève avait été fixé à 736 €.
32.62 % de l'effectif participe aux frais de fonctionnement, soit une recette de 38 124.80 €.
Le reste à charge de ce service pour la collectivité est de 65 349.78 €.
Le prévisionnel pour 2025-2026 est de 127 enfants et le coût prévisionnel par élève de 831.06 €.
Donc il conviendra de revoir le coût/élève pour 2025-2026.

ALAE

Coût du service 2024-2025 : 155 103.21 €
Recettes du service : 151 356.82 €
Soit un reste à charge pour la collectivité de 9 636.53 €
La CAF et la MSA participent activement au financement de ce service.
Il conviendra également de revoir la participation des familles suivants les QF mis en place.

Petit récapitulatif :

Coût global des services : 791 856.25 €
Reste à charge pour la collectivité après les recettes générées et participations : 215 447.40 €
Madame le maire indique qu'il s'agit d'une simple information, la décision en matière de tarifs vous sera communiquée lors du prochain conseil municipal.

3 – Projet installation équipements destinés au stockage d'énergie électrique : consultation pour avis motivé

Madame le Maire laisse la parole à Jacques MARZIN pour la présentation de ce dossier.
Il s'agit de 3 permis de construire déposés en 2025 et en cours d'instruction par la DDT de la société Corsica Sole dont le siège social est à Pancheraccia en haute Corse.
Le projet d'implantation se situerait au lieu-dit « candalo » en face du point d'injection route de Cahors.
Le projet consiste à installer un ensemble d'équipements destinés au stockage d'énergie électrique, raccordés au réseau de distribution ENEDIS.
En instruction par la DDT, la commune est consultée en tant que personne publique pour émettre un avis au titre des articles L.422-2 et R 423-72 du code de l'Urbanisme.
Une proposition d'un avis défavorable et motivé vous est proposée par Jacques MARZIN.
Jean Christophe VIALARET partage cet avis et il ne trouve pas l'intérêt de ce projet.
Jean-Christophe VIALARET et Jacques MARZIN estiment que le projet présenté ne représente que de la spéculation sur le prix de l'électricité.
Sébastien NODARI est tout à fait d'accord et est donc défavorable au projet, et notamment par équité par rapport aux agriculteurs qui avaient retiré des panneaux installés proche de la Caselle de Nouel, également, pour éviter une pollution visuelle.
Myriam LEZOURET-CONQUET propose que l'on modifie une formulation dans le document.
L'assemblée valide à l'unanimité l'avis négatif à ce projet qui est formulé et motivé.

4 – Projet d'accompagnement par l'Adefpat : installation station trufficole à Lalbenque

Madame le Maire rappelle l'acquisition de la maison LAPEYRE par l'EPF et la décision de la station trufficole de choisir de s'installer sur la commune de LALBENQUE.
La communauté de communes conventionne pour les accompagnements que réalisent l'ADEFPAT sur le territoire. Les fonds européens perçus par l'ADEFPAT, imposent que ce soit les territoires intercommunaux qui contractualisent afin d'avoir davantage de cohérence à l'échelle du territoire.
La commune de LALBENQUE, tout comme l'accompagnement dans le projet du Tiers-Lieu pourrait bénéficier d'un accompagnement pour l'installation de cette station trufficole.

Le coût de cet accompagnement est de 13 720 € et le reste à charge pour la commune est de 20 % soit 2744 € et l'accompagnement est d'une durée de 9 mois.

Madame le Maire indique qu'il y a eu une première réunion avec l'Adefpat, les représentants des trufficulteurs, le lycée du Montat et des élus qui a confirmé l'intérêt pour le projet.

Jean-Christophe VIALARET se demande si la communauté de communes était représentée : elle l'était par la présence de Jacques MARZIN, qui tient au courant notamment le président de la communauté de communes, qui n'a pas pu être présent lors de cette réunion.

Magali COQUOIN note que l'installation d'une station trufficole à Lalbenque est tout à fait logique, cela pourrait renforcer la notoriété de Lalbenque sur la Truffe. Ce qui est préoccupant c'est qu'on doit s'occuper de la solvabilité des locataires et ceux-ci ont de gros problèmes financiers. Elle n'est pas rassurée sur le passif de cette structure. Il y a aussi un problème d'organisation au sein de celle-ci.

Liliane LUGOL souhaite rassurer Magali COQUOIN : l'objectif de ce travail est que l'équipe s'organise afin que la structure n'ait plus de déficit. Jacques MARZIN complète : s'il y a un accompagnement Adefpat, c'est pour étudier cela et résoudre les éventuels problèmes.

Les dynamiques de l'Adefpat c'est de travailler sur la bonne gestion, l'organisation.

Le cahier des charges est clair, il ne faut pas des subventions d'équilibre. Il faut favoriser la capacité à développer des appels à projet, pour des subventions de projets et pas d'équilibre.

Philippe SUDRES explique qu'il nous appartient de les accompagner pour enrichir leurs missions et développer leurs recettes.

Jean-Christophe VIALARET demande qui emploiera cette structure, puisqu'elle ne travaillera plus avec le Lycée du Montat.

Jacques MARZIN répond que c'est justement ce qui est à déterminer, et que le travail d'accompagnement permettra de répondre à ces questions.

Kévin DELON explique que la validation du projet consiste simplement à exprimer l'intérêt de la commune pour accueillir ce projet trufficole.

Marie DELPECH s'inquiète du fait que la situation financière soit compliquée depuis longtemps.

Liliane LUGOL explique qu'il n'y a aucun coût pour la commune, si ce n'est les 20% du coût de l'accompagnement.

Jacques MARZIN explique les différentes missions de ces salariés. En aucun cas, c'est la commune qui recrute.

Sébastien NODARI indique un problème de forme et de fonds, la convention n'est pas encore votée, une première réunion a déjà commencé.

Sébastien NODARI est assez favorable à la station trufficole sur Lalbenque mais ne voit pas l'urgence. Il aurait souhaité être informé plus en amont et pouvoir voir les documents comptables.

Madame le maire indique que ce travail va nous coûter 2744 €, la commune ne s'engage à rien de plus.

Sébastien NODARI indique que l'accompagnement va durer jusqu'en mars 2026.

Madame le maire répète qu'il n'y aura aucun financement, hormis l'accompagnement et ensuite prévision d'un loyer de 300 €/mois.

Philippe SUDRES indique que cela vaut le coup de financer cette étude.

Charles Lonjou pense que ce projet devrait être intercommunal, comme d'autres équipements existants.

L'assemblée délibère sur ce projet d'accompagnement par l'Adefpat avec le vote suivant :

Votes POUR (7) : Liliane LUGOL, Jacques MARZIN, Myriam LEZOURET-CONQUET, Marie-Joëlle ROCHE, Kévin DELON, Guillaume BISMES, Philippe SUDRES.

Votes CONTRE (10) : Sébastien NODARI, Sylvie PAGES-GRATADOUR, Charles LONJOU, Paméla ROUSSEAU, Marie DELPECH, Magali COQUOIN, Jean-Christophe VIALARET, Géraldine MOLES Stéphane DOLO et Mathieu CROUZET.
Abstentions : (2) : Marion BASTIT et Serge CHARONNAT.

Liliane LUGOL et Philippe SUDRES regrettent vraiment ce vote.

5 – Examen de demande de subvention

Madame le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN pour la présentation de deux demandes de subvention, à savoir :

-l'école maternelle a sollicité un partenariat pour le financement d'un projet de « théâtre d'improvisation », coût 1788 €, 79 élèves en ont bénéficié dont 45 élèves de Lalbenque, soit une participation de 1 017 € à verser à la coopérative scolaire.

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention au profit de la coopération scolaire de l'école maternelle pour un montant de 1017 €.

-sollicitation d'une subvention de 200 € par l'aéro club du Quercy représenté par Monsieur WILMART Jean-Marie qui est pilote et qui depuis 5 ans, à titre bénévole propose par l'intermédiaire du projet humain « les vols du cœur ».

Les enfants en situation de handicap, autistes en rémission de cancer ont la chance de faire des baptêmes de l'air.

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 200 € à l'association aéro club du Quercy.

6 – Site de Cournesse : Agropastoralisme bilan et renouvellement convention

Ce point est reporté à une prochaine séance car l'intervenant n'a pas pu se libérer.

7 – Cession terrain zone lissature : création voie d'accès – prix forfaitaire (ajout)

Madame le Maire expose les éléments suivants.

La commune a délibéré le 25/10/2024 et le 06/06/2025 pour les terrains à la zone artisanale de LISSAURE, il a été fixé les prix de vente de 15 €/m² pour des terrains constructibles et de 7.5 €/m² pour des terrains qui vont devenir non constructibles.

Pour finaliser le projet, ils ont besoin de créer un accès directement sur la voie départementale.

Il s'agit de céder une bande entre 6 et 7 m et sur une longueur de 68 m pour une superficie entre 435 et 440 m².

La commune propose un prix de vente de 7.5 €/m², ce qui représente 3 265.95 €.

Compte tenu de la surface prévisionnelle, il a été convenu et négocié la vente de cette bande de terrain pour constituer la voie d'accès à un prix forfaitaire de **3 200 €**.

L'entreprise nous concèdera une servitude de passage pour pouvoir continuer d'accéder à la parcelle n° 338.

L'entreprise réalisera les travaux de voirie nécessaire à la matérialisation de cet accès et entretiendra celle-ci.

Stéphane DOLO demande si c'est prudent d'accepter la sortie sur la départementale. Il y a déjà deux sorties, est-ce que l'on pourrait s'en servir plutôt que d'en créer une supplémentaire.

Il parle de limitation de vitesse jusqu'à Jouanery à prévoir ou repousser l'entrée de l'agglomération.

Kévin Delon indique que devant la zone artisanale, il y a beaucoup de passage.
Madame le maire reconnaît que c'est un secteur où il y a beaucoup de monde et remercie Stéphane DOLO pour sa proposition.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les éléments suivants :

- la cession de terrain pour établir la voie d'accès pour un prix forfaitaire de 3 200 €,**
- la prestation de bornage à effectuer de cette emprise,**
- La convention de servitude de passage pour les usages de la commune sur la parcelle BX 338, à inclure dans l'acte notarié à venir,**
- Il est convenu que la cession pour créer la voie d'accès sur la départementale puisse être annexée, rattachée au compromis déjà signé concernant la cession de terrains délibérée en conseil municipal du 25/10/2024 ou dans l'acte notarié à venir,**
- l'autorisation à donner à Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires.**

7 – Questions diverses

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10.

A LALBENQUE, le 24 Juillet 2025

Les secrétaires de séance,

Le Maire,

Marion BASTIT,



Jean-Christophe VIALARET.



Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est approuvé en séance du 5 septembre 2025 à l'unanimité avec deux abstentions celle de Mathieu CROUZET et de Paméla ROUSSEAU.